

ÉCOLE DU BREUIL

ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État  
et publicité assurée sur le site de l'Ecole Du Breuil.

**EDB 2023-27**

**Délibération du Conseil d'Administration de l'Ecole du Breuil**  
**Séance du 10 juillet 2023**

**Objet : Convention de partenariat entre l'Ecole Du Breuil et l'Université Gustave Eiffel - 2023/2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1413-1 ;  
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L 813-9 et R 813-28 ;  
Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

**DELIBERE**

Article 1 : L'École Du Breuil (EDB) et l'Université Gustave Eiffel (UGE) signent une convention-cadre de trois ans ciblant des collaborations à venir sur les sujets de la formation, de l'innovation pédagogique, de la sensibilisation aux transitions écologiques et au rôle du génie écologique dans l'adaptation des villes au changement climatiques.

Article 2 : Chaque collaboration de l'EDB avec l'un des établissements de l'UGE donnera lieu à une convention ad hoc dont les termes seront négociés au cas par cas.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration

  
Christophe NAJDOVSKI